

Retour et humeurs sur le CHSCT d'administration centrale du 24 novembre 2016



Bilan de la mise en œuvre du projet de service de la DGCA

La documentation n'étant parvenue que tardivement, une réunion de concertation réunissant l'ensemble des membres du chs ct ac et du ct ac devrait se tenir début décembre, juste avant le ct ac du 6 décembre, pouvant ainsi laisser prévoir l'entrée en vigueur du projet de service dès le 1er janvier. (*dernière minute : la réunion de concertation s'est tenue le 2 décembre dernier, et le CT AC du 6 décembre a été reporté à début janvier*)

Modalités de suivi, en administration centrale, de la mise en œuvre de la Charte sociale du MCC concernant ses relations avec ses prestataires.

En portant depuis près de vingt ans maintenant la revendication d'une charte sociale ministérielle, nous avons voulu incarner pleinement nos valeurs de solidarité et les faire vivre de la façon la plus concrète. Nous avons toujours voulu faire triompher l'idée que les travailleurs de toutes ces entreprises étaient avant tout nos collègues et nos camarades.

Instaurer cette charte, c'était affirmer que les salariés qui travaillent pour ces sociétés ne sont pas des travailleurs extérieurs à nous mais bien des femmes et des hommes dont chaque voix compte pour une dans notre fraternité de travail.

Ce projet est aussi l'affirmation d'un modèle syndical : celui-là même qui agit pour rassembler et fédérer toutes les énergies positives et transformatrices dans un monde en crise où nous guette à tout instant la tentation des divisions, des exclusions et de la déshumanisation.

Pour faire admettre, enfin, qu'il était nécessaire et indispensable de définir un cadre de droits protégeant et améliorant les conditions de travail de nos collègues des entreprises extérieures,

11 mois après la signature de cette charte, qu'on peut qualifier d' « historique » tant il est le premier texte intéressé aux conditions de travail de nos prestataires, il ne nous a été délivré par l'administration que 50 lignes de modalités d'application..

Cependant, le secrétaire et le président du chsct, ont repris à la force du poignet, l'un après l'autre, chacun des 19 items de « bonnes pratiques » afin de brosser un rapide état des lieux et un aperçu du concret à réaliser. Il a été décidé de dresser ainsi un tableau exhaustif, déclinant, pour chaque entreprise prestataire, l'état d'avancement de ces « bonnes pratiques ».

Cette charte doit devenir vivante. Les OS ne doivent pas être les seuls moteurs des innovations sociales et culturelles engendrées : co-signataire, l'administration a également pour devoir d'initier et de réaliser des procédures propres à la conforter.

Entre autre, cette charte pourrait apparaître comme un des critères de sélection des marchés publics et devenir ainsi un élément contractuel.

En particulier, les « vœux pieux » proposant aux salariés-prestataires des avantages culturels doivent être mis en place dans des délais afin qu'un ministère de la culture, se targuant de comprendre la

culture comme élément de cohésion sociale et culturelle, n'en perde pas l'image. Dans cette optique, on a suggéré, entre autre, un partenariat avec un musée de proximité afin de faire bénéficier à l'ensemble de ces salariés les biens culturels à portée de main. Le Louvre daignerait-il, ainsi, ouvrir ses portes aux personnels d'accueil, de ménage et de surveillance ?. Car, si un ministère de la Culture se trouvait incapable de convaincre son établissement public d'offrir quelques entrées à des salariés le servant, on peut douter, et de son pouvoir et de ses politiques. « Culture et monde du travail » : y a-t-il une mission pour sauver le concept ?

D'ores et déjà la liste des marchés devraient nous être présentées rapidement ainsi que le nombre de prestataires et salariés. L'état d'avancement de la charte est, bien entendu, un des points du bilan social annuel. La suite... : quand les grilles laisseront échapper un nouveau souffle de libertés et de droits pour tous. Nous avons demandé un groupe de travail pour suivre attentivement et régulièrement cette ambition sociale qui requiert d'être confortée : cela nous est refusé.

Camus ou la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale.

Ou encore : comment nous n'irons jamais aux archives, et ne vendrons pas plus Pyramides. Les visites sur site organisées par le BFS sont un échec cuisant et, même si l'échéancier semble respecter, les élections se rapprochent tant qu'on peut encore douter de l'exécution du projet mal bâti. On reprochera à nouveau à l'administration de ne convier pas plus que d'habitude les représentants du personnel aux comités de pilotage permettant d'anticiper les vrais besoins des agents. Et de ne pas s'être attaché aux propositions de la CGT-Culture de création d'un grand pôle culturel emblématique regroupant l'administration centrale et les principaux établissements publics « administratifs ». Dommage, mais reparlons-en dès le printemps revenu.

La transformation du contact RH

Il est mort le divin enfant du 31 31, jamais aimé par la CGT ! il n'a pas passé l'hiver, d'ailleurs il en a passé peu, d'hivers depuis la réforme de 2012 et l'arrivée des bi-compétences. De moins en moins d'appels à ce poste d'entrée unique devenu un standard.. Le lien direct s'était mis à se renouer naturellement. Et le renforcement des RH de proximité, dans chaque direction, devrait aider à l'affaire, surtout si leur rôle devient mieux défini. Les trois agents devraient recevoir des nouvelles fiches de postes.

Vitrines et inspecteurs en détresse

Les problèmes soulevés par l'aménagement « culturel » des vitrines de Valois pose à nouveau la préoccupation permanente des inspecteurs de la DGCA isolés sous les arcades et dont les bureaux sont traversés d'installateurs récurrents, de proximités quotidiennes bruyantes et d'éloignements nuisibles : les inspecteurs demandent leur intégration au site Beaubourg et des conditions de travail décentes depuis des années de revendication. Aujourd'hui, on leur offre le brouillard d'une solution renvoyée aux calendes du Camus !

- **la messagerie** : vous souffrez des lenteurs et des faiblesses de votre messagerie : les problèmes vont être repérés, on va explorer des solutions. L'étude n'est pas encore finie. Pour l'instant, les agents sont invités à développer la rente au 10 10 et de répondre avec satisfaction au questionnaire annuel du même nom qui justifiera bien assez des facturations dispendieuses au prestataire trop bien à l'écoute des deniers de l'État.

- **Microsoft word pour tous.** Vous en avez rêvé : voici Noël et son lot de Word et Excell dans le berceau. Le pauvre logiciel libre, parfaitement incompetent MAIS libre, s'évertue depuis tant d'années à tenter de rejoindre les capacités fonctionnelles de son frère de logiciel. Il fallait choisir entre donner seulement à ceux qui en avaient besoin le cadeau Microsoft, plus largement, l'offrir à tous. Le second choix est fait. Près de 2 millions d'euros vont rejoindre la cagnotte du géant tentaculaire, qui certes nous permettra enfin à tous d'échanger nos dossiers, mais confortera la dépendance définitive de l'administration culturelle à un empire onaniste. Mais nous échangerons. C'est certain : nous échangerons, enfin rendus compatibles par soumission.

Ainsi fonds-fonds les petites marionnettes de l'archéologie urbaine

La CGT-Culture très inquiète et attentive depuis plusieurs années sur le devenir du BEUA et de ses agents (bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques), précédemment à Tours, dorénavant en cours de déménagement à la nouvelle médiathèque du Patrimoine de Charenton-le-Pont. Après une veille particulière de notre part, la situation des agents semble résolue. Enfi. Cependant, l'avenir même de la vitalité du fonds est encore inquiétante : il ne s'agissait pas, en effet, de balancer dans un coin du bâtiment de Charenton de nouveaux et nombreux mètres linéaires, certes bien conservés mais parfaitement enterrés, mais de bien concevoir un nouveau projet culturel de développement de cette passionnante mission de collecte d'un patrimoine vivant. L'administration a souhaité, mais cernée, pour la première fois, nous rassurer sur son avenir. Nous demeurons attentifs.

Au service de l'innovation du SG, l'enseignement supérieur toujours orphelin

Notre organisation syndicale s'acharne à demander que soit à nouveau pourvu d'un chef-adjoint cette mission d'une importance transversale indéniable pour la cohérence et le bon développement des stratégies à conduire en faveur de l'enseignement supérieur.

Intégration d'une délégation à la photographie au sein de la DGCA

Pierre Oudart, directeur adjoint à la DGCA, chargé des arts plastiques, fait part du projet de création d'une délégation à la photographie au sein de la DGCA. Il rappelle en premier lieu que l'actuelle Mission dédiée à la photographie est rattachée au cabinet.

La transversalité des questions relatives à la photographie (collections, patrimoine, droit d'auteur, création, presse, régime social) pourrait justifier son implantation dans d'autres directions ou organismes du ministère (DGMIC, SG, DGCA, CNAP ...). Après avoir envisagé la création d'un GIP, il est aujourd'hui préconisé de rattacher une délégation spécialement consacrée à la photographie à la DGCA qui assure déjà la tutelle d'institutions dédiées à sa diffusion (le jeu de Paume, les rencontres d'Arles), au soutien à la création (CNAP, Frac...). Appelée également à coordonner le réseau des conseillers art plastique et des Ecoles supérieures d'art - dont l'Ecole de la photographie d'Arles - la DGCA assure, en outre, avec la DGMIC aujourd'hui le suivi des questions relatives au statut des artistes, à leur protection sociale et leur situation fiscale en relation avec leurs organisations représentatives. Dans ce projet, la forme de la délégation, formule souple, a été choisie pour offrir une plus grande lisibilité aux professionnels et assurer une coordination plus étroite des acteurs au sein du ministère sans se substituer à eux.

La CGT a soulevé plusieurs questions notamment celle relative à la souffrance au travail actuellement ressentie par de nombreux agents de la DGCA et à la capacité de celle-ci, y compris en terme d'espace disponible dans les locaux de la Rue Beaubourg, d'accueillir une nouvelle délégation dont la composition (3 agents) peut être vue comme largement insuffisante en raison des

tâches à accomplir.

Régine HATCHONDO, directrice générale de la création artistique, a répondu qu'il s'agissait de redonner du sens à l'action des agents y compris de la délégation aux arts plastiques. Elle ajoute que les trois fiches de postes jointe au dossier ont selon la DGCA fait l'objet d'une concertation avec les agents dont l'un a refusé de répondre à cette convocation et envisage une mobilité.

La CFDT a largement remis en cause la qualité de cette démarche au terme de laquelle les agents de la mission photographique qui n'ont pas été traités avec toute la considération qu'ils méritaient.

Ce point sur lequel il était question de recueillir l'avis des Organisations syndicales a été transformé en simple information en raison d'une communication très tardive des documents par l'administration qui n'ont pas laissé le temps d'assurer toutes les consultations nécessaires et n'ont sont dépositaires que d'une information très incomplète (le rapport de Mme Sophie Héron n'a jamais été transmis aux Organisations syndicales).

Les organisations syndicales qui déplorent également le fait que cette question ne soit examinée que par le seul CHSCT, seront prochainement convoquées dans une instance réunissant le CT et le CHHS afin qu'un avis des organisations syndicales puisse être recueilli.

Point sur les logiciels bureautiques et l'installation prévue de la suite Microsoft Office

Contexte :

Depuis 2012 et la [circulaire Ayrault](#) (circulaire du 19 septembre 2012, signée par le Premier ministre, qui recommande les voies du bon usage du logiciel libre dans l'Administration) le gouvernement publie chaque année une liste des programmes sur lesquels les pouvoirs publics peuvent s'appuyer. De la bureautique au développement, en passant par le multimédia, la messagerie et la navigation, la sélection effectuée par les services de l'État prétend couvrir la totalité des besoins.

En savoir plus: <http://references.modernisation.gouv.fr/socle-logiciels-libres>

Or, le MCC, afin de répondre aux « besoins des agents », prévoit le déploiement de licences Microsoft Office au cours du premier semestre 2017 pour un coût estimé à environ **1.8 M€**.

Le point en CHSCT :

La CGT-Culture a toujours défendu qu'une solution informatique soit trouvée pour les agents ayant une nécessité d'avoir une compatibilité entre les outils libres et dits « propriétaires » tels que Microsoft. Essentiellement, les problèmes remontés concernaient la compatibilité entre le logiciel Calc (libreOffice) et Excel (Microsoft).

Le MCC a pourtant, il est vrai, été pionnier dans le respect de ces préconisations. Malheureusement, s'agissant de simples préconisations, quelques ministères s'affranchissent aussi de ces « conseils » et ont adopté, telle l'Education Nationale ou la Défense (mais pas nécessairement les établissements publics), Microsoft Office. Le manque d'homogénéité entre départements ministériels, rend la tâche compliquée pour ceux qui respectent le [Socle Logiciels Libres](#) (SLL). Ainsi, Microsoft Office (qui ne respecte pas les standards qu'il a lui-même édictés) rend la traduction de ses feuilles de calculs complexes quasi impossible pour les logiciels libres.

Le MCC n'est donc pas responsable d'être pris en étau par ceux-là même qui ne « jouent pas le jeu ». En effet, la politique interministérielle n'est pas à la hauteur de ces enjeux et notamment des conditions de travail. Par ailleurs, les enfants scolarisés se servant de Microsoft Office (passage obligé, merci l'Education Nationale!) obligent les parents à acquérir cette suite onéreuse pour assurer une compatibilité à leur domicile.

Néanmoins, la décision de la Ministre de doter l'ensemble du Ministère de la suite Microsoft office pose des questions que la CGT-Culture et les autres OS ont soulevées :

- le coût important des achats de licence, achat à renouveler à chaque changement de version de la suite.
- rendre captif les agents d'une solution payante y compris les EP, SCN ou les associations qui dépendent de près ou de loin du MCC.
- donner un mauvais signal en privilégiant une solution payante et fermée sur l'extérieur alors que le MCC a toujours été le promoteur de cultures ouvertes et de partage

La CGT-Culture aurait souhaité que cette décision subite fit l'objet d'une évaluation sur les réels besoins internes.

Si cette décision est suivie d'effet, la CGT-Culture suggère que les agents qui le peuvent utilisent prioritairement la suite LibreOffice ou son équivalent puisque les postes seront dotés des 2 suites bureautiques.

En revanche, en cas de difficultés de compatibilité, il est nécessaire que les agents aient recours à la suite Microsoft. En tout état de cause, une expression publique de l'administration est nécessaire pour expliquer la démarche choisie auprès des personnels.